

Pourquoi Sunorg® pro ?

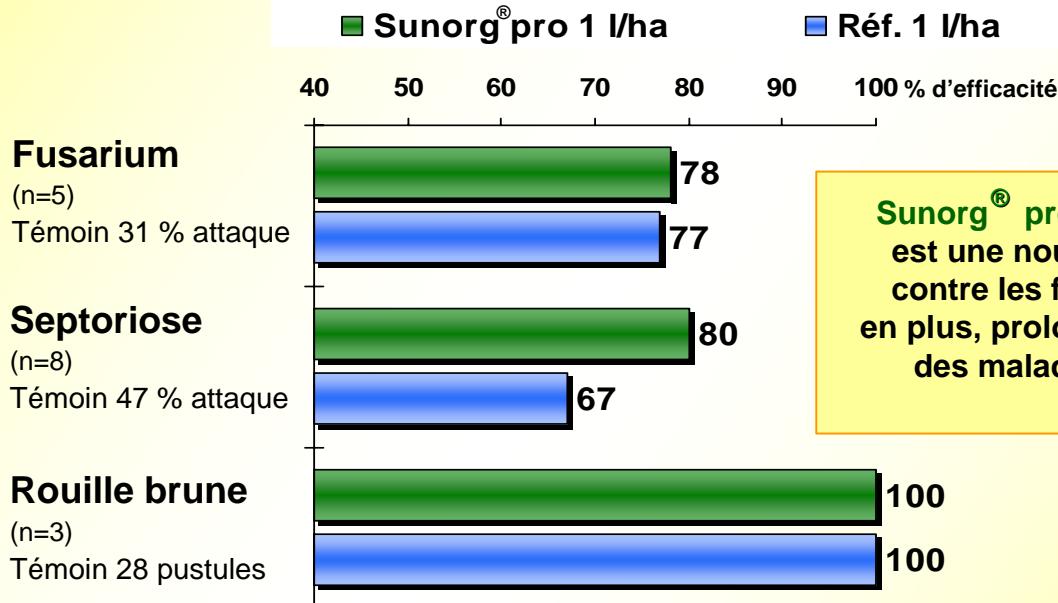


Une cible principale : les Fusariums

Les Fusariums qui se développent à la floraison représentent une maladie majeure des céréales :

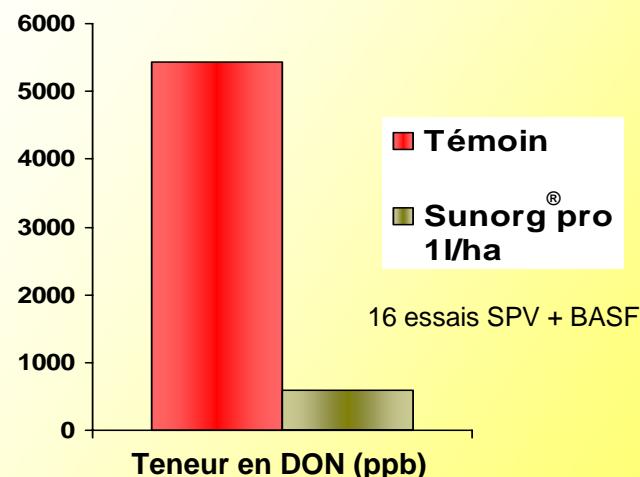
- perte de rendement jusqu'à -15 %
- production de mycotoxines et altération de la qualité sanitaire (risque de déclassement ou refus des lots par les organismes stockeurs et les transformateurs)

Une efficacité toutes maladies de l'épi



Sunorg® pro à la floraison, est une nouvelle solution contre les fusarioSES qui, en plus, prolonge le contrôle des maladies foliaires.

Sunorg® pro divise par dix la teneur moyenne des grains en mycotoxines



© Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation de Sunorg pro®, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales

A qui s'adresse Sunorg® pro ?

Aux agriculteurs qui veulent préserver leur récolte en quantité et qualité.

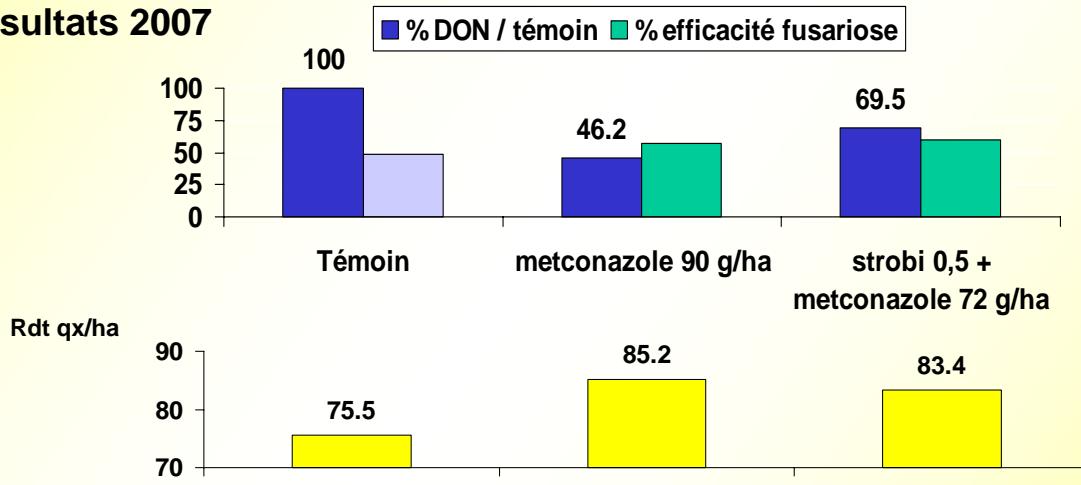
Aux agriculteurs qui veulent des grains sains conformes aux attentes de la filière.

A toutes les parcelles céréales où le risque fusariose est important (variété, précédent, travail du sol, conditions climatiques à la floraison).

A toutes les parcelles céréales qui nécessitent un relais de la protection septoriose ou rouilles.

Sunorg® pro : la qualité sanitaire du grain

Résultats 2007



Qu'est ce que Sunorg® pro ?

Sunorg® pro : marques déposées BASF.

Autorisation de vente :

- Sunorg® pro : n° 2010326

Composition :

- Sunorg® pro : 90 g/L de metconazole

Formulation :

- Sunorg® pro : SL

Classement toxicologique :

- Sunorg® pro : Xn – Nocif – R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques

Usage et doses :

- Blé : fusariose des épis, septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium : 1 L/ha
- Orge : rhynchosporiose, oïdium, rouille naine : 1 L/ha
- Nombreuses autres homologations

Délai avant récolte :

- Céréales : 42 jours
- Colza : 45 jours

Distance aux points d'eau :

ZNT 5 m

Délai de rentrée :

6h (cf. Arrêté du 21/09/06)